

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AOUT 2019– 19h30
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents : CHALTON Alain - AUCAGNE Georges - BAS Gilles - BOST Marie-Ange - CAMILLERI Jean-Luc - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - LAUNAY Jean-Paul - LECUELLE Véronique - MOREL Dominique - PARET Karine - TRESPAILLE Denise.

Excusés : ANGLÉSIO Hélène (pouvoir à LECUELLE Véronique arrivée à 20h30)
DEGLUAIRE Cyril (pouvoir à AUCAGNE Georges)

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, GAUTHIER Sandrine, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la vente de parcelles communales pour le compte de la SCI MICLAUBAT.
L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 27 juin 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
Aucune remarque n'est relevée.
Le procès-verbal du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses :

Véronique LECUELLE étant arrivée à 20h30, celle-ci n'a pas pris part aux délibérations.

<u>Objet</u> : Création d'une régie pour tous les services de location de la commune

Jean Luc CAMILLERI rappelle les différentes régies en place à ce jour :

Location de la caisse frigo instituée en septembre 1992

Droits de place instituée en février 2012

Location salle polyvalente, tables et chaise instituée en aout 1989

Dans un souci de simplification, il souhaite que ces régies soient regroupées en une seule que l'on pourrait dénommer « Produits divers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité des membres présents et représentés, soit 13 voix pour :

- **ACCEPTE** l'institution d'une régie unique pour les sommes encaissées pour la location de la salle polyvalente, location de tables et chaises, location de la caisse frigo et droits de place pour la fête foraine.
- **DIT** que les régies initialement créés seront supprimées.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents s'y référant et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution des formalités relatives à ce dossier.

Objet : Décision modificative n° 2

Considérant la nécessité de procéder à un réajustement de crédits sur le budget principal pour ajuster le chapitre 67. Il s'agit d'un ajustement d'emprunt et une régularisation du compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs et, d'une régularisation d'une écriture passée avant le vote du budget sans crédits.

Il convient également suite à la demande des services de la préfecture, d'ajuster les comptes de DGF suite aux notifications reçues après le vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 13 voix pour :

- **DECIDE** d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

Section de fonctionnement					
Cpte	Dépenses	Montant	Cpte	Recettes	Montant
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 250 €	7411	Dotation forfaitaire	- 2 056 €
678	Autres charges exceptionnelles	+ 250 €	74121	Dotation solidarité rurale	+ 543 €
6553	Service d'incendie et de secours	- 500 €	752	Revenus des immeubles	+ 1513 €

Section d'investissement					
Cpte	Dépenses	Montant	Cpte	Recettes	Montant
2051	Concessions et droits similaires	+ 1200 €			
	Opération 197 - Informatique				
21318	Batiments	-1200 €			
	Opération 159 - Travaux batiments				

Objet : Modification des tarifs de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif horaire actuel de la garderie périscolaire est de 2,15 € et que la facturation s'effectue quart d'heure de présence. Il précise qu'une inscription préalable des enfants devient nécessaire. Il informe qu'à compter du 1^{er} septembre 2019 la collectivité met en place un portail citoyen qui permettra aux familles de :

- réaliser l'inscription administrative des enfants,
- d'inscrire ou désinscrire les enfants au service garderie périscolaire
- régler les factures
- consulter les historiques
- d'être informé sur l'actualité

Monsieur le Maire propose de changer les tarifs comme suit :

- tarif avec réservation : 2,30 € de l'heure soit 0,575 € le quart d'heure
- tarif sans réservation : 6,00 € de l'heure soit 1,50 € le quart d'heure
- tarif dépassement des horaires : 20 € de l'heure soit 5 € le quart d'heure

Le règlement intérieur de la garderie est annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 13 voix pour :

- **DECIDE** qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, d'appliquer les tarifs comme suit :

- tarif avec réservation : 2,30 € de l'heure soit 0,575 € le quart d'heure
- tarif sans réservation : 6,00 € de l'heure soit 1,50 € le quart d'heure
- tarif dépassement des horaires : 20 € de l'heure soit 5 € le quart d'heure

Karine PARET explique qu'un nouveau portail garderie a été mis en place afin de réguler les nombreuses inscriptions. Le portail famille permet d'inscrire l'enfant sur internet via un code d'accès délivré par le logiciel. Les horaires de présence sont ensuite à inscrire au minimum une semaine à l'avance. Ce logiciel permet une transparence totale avec la facturation en lien.

Objet : Vente de parcelles communales (ZS 335-337-340-343-367-364) pour le compte de la SCI MICLAUBAT

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée la proposition de rétrocéder à la SCI MICLAUBAT les parcelles ZS 335-337-340-343-367-364, appartenant à la commune, situées aux Teppes (Chemin MAYER).

Le Conseil Municipal décide de vendre le tènement d'une superficie de 1 278 m², appartenant à la commune, pour un montant total de 19 170 € HT soit 23 004 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 13 voix pour :

- **DECIDE** de procéder à la vente par la commune de SAINT CYR SUR MENTHON pour le compte de la SCI MICLAUBAT, des parcelles ZS 335-337-340-343-367-364, situées aux Teppes (Chemin MAYER), d'une contenance de 1 278 m² ;

- **DECIDE** de fixer le prix de vente à 19 170 HT soit 23 004 € TTC ;

- **DECIDE** de charger la SCP CORDIER ODOBERT, notaires à Pont de Veyle, de la rédaction de l'acte ;

- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette opération.

3) Avancement des dossiers en cours :

3.1 Commissions Communales et Intercommunales : NEANT

3.2 Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ présente les demandes d'urbanisme soit 2 Permis de Construire, 7 Déclarations Préalables et 15 Certificats d'Urbanisme.

Permis de construire et permis d'aménager :

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	travaux	parcelle	Superficie déclarative en m ²	zonage
15	09/07/2019	MINEUR Teddy	Lot 1 Clos Chaponnière	maison	ZM 644	627	UB
16	12/07/2019	COMMARMOND Virgile	Route des Gambys	maison	ZP 191	823	UC

Déclarations préalables :

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	travaux	parcelle	Superficie déclarative en m ²	zonage
35	10/07/2019	DEGLETAGNE Jean-Luc	1332 route de la Mulatière	Portail + muret	ZH 114	3 163	UC + ABF
36	12/07/2019	SARL AQUATHERMO	438 route des Deschamps	Panneaux photovoltaïques	ZM 381	1 546	UB
37	15/07/2019	SCI CHEMIN MAYER	Les Teppes	Division de parcelle	ZS 596 -595 - 127.....	20 672	UXa

38	17/07/2019	DESLIENS Simon	245 rue du Menthon	Piscine	ZM 162	937	UB
39	22/07/2019	Succession GRONDIER Paul	Route des Levrières	Division en vue de construire	ZR 261	2 890	UC
40	31/07/2019	PAGNEUX Jean-Marc	Chemin des Prêles	Division en vue de construire	ZR 200 - 205	4 745	UC + A
41	05/08/2019	CTS RABUEL Paul	Route des Gambys	Division en vue de construire	ZP 115p - 116p	3 700	UC + A

Certificats d'urbanisme :

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	parcelle	Superficie déclarative en m ²	zonage
19	24/06/2019	MAITRE RIVON	964 route de Bagé	ZB 175	39 310	A + Nhi
20	24/06/2019	SCP PARIS CORGET	99 route des Lys	ZS 479- 542	1 869	UB
21	26/06/2019	SARL RIVON	162 route de l'Amitié	ZN 192	7 392	A + UC
22 OP	04/07/2019	SAS TDF	Champ Gonnet	ZI 23	1 852	A
23	08/07/2019	MAITRE BERLIAT	Arringe	ZL 190	1 693	UB
24	10/07/2019	URBA RHONE	Mare Moiroux	ZK 53- 54-ZM 292-293	1 373	A + 1AUa
25	10/07/2019	MAITRE CORDIER	Le Village	ZM 558	365	UB
26 OP	15/07/2019	SCI CHEMIN MAYER	Les Teppes	ZS 595....	20 672	UXa
27	22/07/2019	URBA RHONE	52 route des Croix Vieilles	ZA 81- 82	2 601	A + Nhi
28	22/07/2019	URBA RHONE	100 Clos de la Colline	ZM 415	973	UB
29	25/07/2019	MAITRE CORDIER	2018 route de Macon	ZA 113- 67-68	4 260	A + Nhi
30	29/07/2019	MAITRE ODOBERT	939 route d'Arringes	ZL 213- 214	1 142	UB
31	31/07/2019	MAITRE FOURNERON	En Buchet	ZC 270	20 939	A
32	06/08/2019	SARL RIVON	Le Sorbier	ZP 191- 192	833	UC
33	07/08/2019	SARL RIVON	70 Allée des Croisettes	ZH 154	1 807	A + UC

3.3 Plan Communal de Sauvegarde :

Jean-Luc CAMILLERI annonce que la commune était dans l'obligation de créer un Plan Communal de Sauvegarde pour définir l'organisation prévue dans la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population en cas d'inondation, neige ou catastrophes naturelles.

Un organigramme avec le rôle de chacun (Maire, Adjoint, employés communaux, Préfet) est constitué.

Jean-Luc CAMILLERI se charge de diffuser le PCS dématérialisé aux élus.

En complément, la commune a pris un arrêté de Défense Extérieure contre l'Incendie qui consiste à répertorier tous les poteaux incendie (65 sur la commune), leur emplacement et leur débit. Ceci a permis de déterminer que 4 poteaux étaient à changer.

La réglementation impose que les nouvelles habitations doivent se situer à moins de 200 m d'un poteau incendie.

3.4 Projet Eoliennes et installation de bornes de recharge ultra rapides :

Alain CHALTON informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet de déploiement de station de recharge ultra rapide avec 100 % d'électricité locale et renouvelable (soit une ou deux éoliennes sur Saint Cyr) est envisagé sur les deux axes d'autoroute Saint Cyriennes.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence production d'énergie appartient à la Communauté de Communes. Le dossier sera transmis.

Ce projet fait réagir les élus. Le projet impacte Saint Cyr en particulier l'implantation de l'éolienne ou des éoliennes. Trois sites sont envisagés. Le sujet reviendra bien sûr devant les élus, le cas échéant.

3.5 Assainissement :

Dominique MOREL explique que la Communauté de Communes récupèrera la compétence assainissement collectif en 2020.

La commune a fait établir des devis concernant l'extension du réseau assainissement collectif sur le quartier des Gambys et des Druillettes en raison des nombreuses constructions neuves.

L'assemblée décide de valider le devis d'un montant de 10 000 € HT pour lancer le projet d'étude et ainsi se positionner pour ne pas perdre de temps lors de la transmission de la compétence.

3.6 Demande de climatisation école :

Alain CHALTON indique qu'une demande de climatisation émane de l'école. Agapito FERNANDEZ précise qu'un devis pour mettre en place un groupe de condensation pour les deux classes du haut et le réfectoire s'élève à 37 000 € TTC.

Les élus ne sont pas favorables à cette solution trop onéreuse, d'autres alternatives sont à étudier.

4) Informations et questions diverses :

Jean-Luc CAMILLERI informe les élus que le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMIDOM VEYLE SAONE est consultable en mairie.

Gilles BAS insiste sur le fait qu'il serait nécessaire de faire bâcher les camions EGT du SMIDOM de récupération des déchets.

Alain CHALTON signale deux ou trois cas de dépôts sauvages cet été en bordure de chemins et sentiers.

Jean-Luc CAMILLERI évoque sa rencontre avec les gendarmes concernant la présence d'une camionnette blanche en bordure de route Départementale. Le procureur a été saisi du dossier. Ce n'est pas une affaire pénale ou criminelle, c'est une affaire civile ce qui implique que la propriétaire du terrain sur lequel est stationné le véhicule doit saisir un huissier de justice et doit engager des démarches d'expulsion.

La SEMCODA sollicite un accord de principe sur des montants de garantie d'emprunts pour la construction de plusieurs logements attenants à la Maison de Santé. L'assemblée y est favorable. Les dossiers de garantie d'emprunt seront examinés lors d'un prochain conseil municipal.

L'acte d'acquisition de terrains par la commune, situés Rives du Menthon a été signée chez le notaire dernièrement. Les travaux effectués par la Veyle Vivante afin de créer une frayère devraient débuter le 16 septembre.

Le technicien de Veyle Vivante présentera prochainement le projet à la société de pêche et aux membres du conseil municipal sur le terrain.

Karine PARET insiste sur le fait qu'elle souhaite être présente afin de vérifier l'emplacement des travaux. Elle veut avoir la garantie que les jeux pour enfants seront éloignés du projet, pour des raisons évidentes de sécurité.

Mme DESPLANCHES Elsa remplacera Mme GOMES Jessy dès le 1^{er} novembre 2019 au salon de coiffure au centre du village.

Monsieur le Maire évoque le mal vivre entre voisins dans un quartier du territoire.

Marie-Ange BOST trouve dommage que les voisins ne communiquent plus entre eux et viennent se plaindre en mairie pour des questions de problèmes privés.

Véronique LECUELLE signale qu'elle est tombée sur de belles cartes postales sur des communes avoisinantes et se demande si cela provenait de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire rétorque que la commune n'a pas été consultée.

Gilles BAS demande des précisions sur l'enquête publique route des Communaux. Monsieur le Maire précise que la publicité a débuté le 26 août. L'enquête quant à elle aura lieu du 10 au 24 septembre avec une permanence en mairie du commissaire enquêteur les 11 et 21 septembre.

Prochaines dates :

30/08	Apéritif au Clou Don du Sang
01/09	Forum des associations à l'Escale
02/09	Rentrée scolaire
05/09	Exécutif
14/09	Théâtre
26/09	Conseil Municipal
30/09	Conseil Communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.